Image not found or type unknown

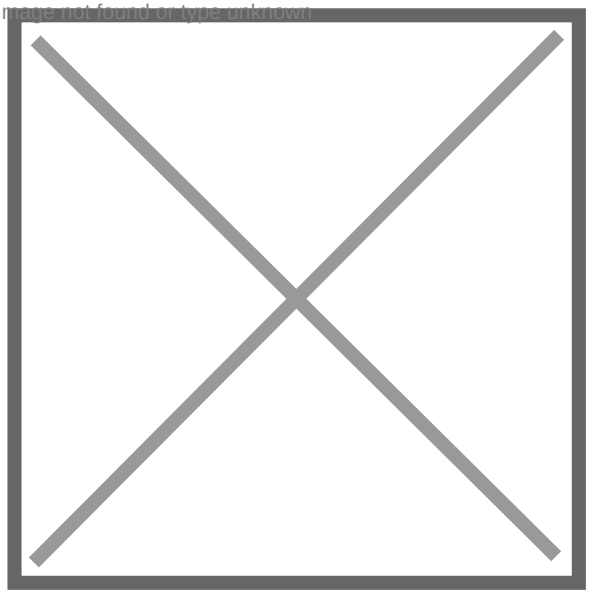

Transformation d'une grange en habitation

Par **mimie**, le **03/05/2011** à **11:00**

Bonjour,

Nous allons nous porter acquéreurs d'une grange qui se trouve actuellement en zone agricole en vue de la transformer en habitation.
Nous allons signer un compromis de vente avec pour condition suspensive d'obtenir un changement de PLU pour faire passer la parcelle de zone agricole à zone urbaine.
Ma question est la suivante: dans la mesure où les ouvertures sont déjà faites, que les planchers sont faits également, doit-on en plus demander un permis de construire pour effectuer les travaux, poser les huisseries, couler une dalle pour la terrasse...?
Bref, une fois le changement de PLU accordé, il n'y aura aucune entrave à l'habitation?

Merci d'avance de vos réponses!

Par **amajuris**, le **03/05/2011** à **13:52**

bjr,
en principe le changement de destination d'un bâtiment nécessite un permis de construire.
en outre une modification de PLU ne se fait pas facilement sinon cela ne servirait à rien d'établir un PLU.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés